



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

Présents : Bureau du Conseil municipal : Mme F. GAUTIER, Présidente  
M. E. CURTET, vice-Président  
M. M. FALQUET, secrétaire

Membres du Conseil municipal : Mmes A. de COULON, C. LAPAIRE,  
B. LEITNER-RIAT, P. REYMOND, C. VIQUERAT,  
R. ZWYSSIG-VESTI

MM. P. AMBROSETTI, D. AZARPEY,  
N. BIRCHLER, F. FREY, D. GENIER, A.  
GIANNASI, J.-M. HAINAUT, A. KAEIN,  
R. SUTTER, R. WENGER

Membres du Conseil administratif : M. P. THORENS, Maire  
M. M. GOEHRING, Conseiller administratif  
Mme F. de PLANTA, Conseillère administrative

Excusés : MM. I. FALQUET, J. PONTI

---

**Mme la Présidente** ouvre la séance à 20h00. Elle salue le Maire, les Conseillers administratifs, les Conseillers municipaux, le personnel administratif, ainsi que le public. Elle souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance plénière du 14 mars 2016.

**Mme la Présidente** annonce que MM. I. FALQUET et PONTI sont excusés.

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES

**Mme la Présidente** souhaite la bienvenue à M. Alain RUTSCHE, Directeur général de l'Association des communes genevoises, et M. Thierry GAUTHIER, Directeur général adjoint de l'Association des communes genevoises. Elle rappelle que le Conseil municipal avait sollicité le Conseil administratif, afin de bénéficier d'une présentation de l'Association des communes genevoises.

**Mme la Présidente** passe la parole à M. THORENS.

**M. THORENS** indique que c'est un plaisir d'accueillir MM. RUTSCHE et GAUTHIER. Le Conseil administratif connaît bien le fonctionnement de l'Association des communes genevoises, car il collabore très souvent avec, mais souligne que ce n'est pas forcément le cas pour les Conseillers municipaux. Il les remercie pour cette présentation et leur disponibilité.

**Mme la Présidente** cède la parole à M. RUTSCHE.

Il commente les tableaux qui composent la présentation jointe à ce procès-verbal. Seules les interventions et questions sont relatées dans ce procès-verbal.

Page 7 :

**M. RUTSCHE** précise que l'Assemblée générale et le Comité siègent deux fois par mois contre environ trois fois il y a une vingtaine d'années ! De plus, il ajoute que ces séances sont chargées.

Page 8 :

**Mme de PLANTA** indique qu'il s'agit d'un fonctionnement bien connu des Conseillers municipaux, car la Commune de Collonge-Bellerive fait valider tous les engagements financiers de l'ACG en commission des Finances, puis en séance plénière du Conseil municipal.



**M. RUTSCHE** trouve cette manière de faire remarquable. Il avoue que c'est une grosse difficulté, car les Conseillers municipaux sont très attachés à la défense des intérêts de leur commune. Il cite un exemple ; le Fonds intercommunal a permis de financer le réseau inter-administrations en fibre optique à larges bandes. Ce réseau a été utile à beaucoup de communes, mais pas à la Ville de Genève, alors que c'est elle qui alimente ce Fonds de façon conséquente. Par contre, dans d'autres cas, notamment pour la subvention votée en faveur du musée d'ethnographie, la Ville de Genève y trouve son compte. Il ajoute qu'il s'agit d'une mission de mise en commun des moyens, qui va dans l'intérêt du Canton dans son ensemble.

A mi-chemin de cette présentation, **M. RUTSCHE** demande s'il y a des questions.

**Mme la Présidente** a une question concernant les droits de vote de chaque commune (page 7). Elle a bien saisi que les droits de vote sont fixés en fonction du nombre de Conseillers municipaux selon la commune, mais elle demande si, au moment de l'Assemblée générale, un seul représentant de la Commune suffit pour représenter toutes les voix ? S'il n'est pas là, cela signifie qu'il n'y a pas de vote ?

**M. RUTSCHE** répond que oui et ajoute que cela est précisé dans les statuts.

**Mme la Présidente** revient sur la page 9. Le Grand Conseil vote les lois et le Conseil d'Etat édicte les règlements. Elle demande si l'ACG peut se prononcer sur ces règlements, sachant que le Grand Conseil ne peut pas se prononcer à ce sujet.

**M. RUTSCHE** répond que le Conseil d'Etat sollicite régulièrement l'ACG au sujet de projets de règlements et relève qu'il est même assez sensible aux arguments présentés par l'ACG, même s'il ne les retient pas toujours. Il précise que l'article 2 alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes prévoit que l'ACG, la Ville de Genève et les communes particulièrement concernées doivent, en règle générale, être consultées, afin de faire valoir leur point de vue. Il cite comme exemple les communes de la Champagne, très touchées notamment par les questions de gravière et spécialement concernées par cette problématique. Il précise qu'il était important qu'elles ne soient pas obligées d'attendre la prise de position de l'ACG, mais qu'elles puissent aussi faire valoir leur points de vue. L'ACG n'intervient pas sur des problématiques internes ou relevant purement d'une seule commune, comme cela est le cas en matière d'aménagement du territoire. Elle prend position sur des objets qui concernent les communes dans leur ensemble.

**M. AMBROSETTI** demande par quel biais l'ACG est financée, car il constate des différences importantes entre les budgets de fonctionnement, notamment celui du GIAP, Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, qui est très important.

**M. RUTSCHE** répond que concernant le budget de l'ACG, il s'agit à la fois de cotisations des communes et à la fois de refacturations de prestations. Concernant le GIAP, la participation des parents représente environ 10 millions par an sur le budget. S'agissant du CIDEF, Groupement intercommunal des déchets carnés, la politique du pollueur-payeur est appliquée, les usagers paient pour les déchets qu'ils amènent. Il ajoute que l'essentiel des financements sont publics. Par exemple, pour le GIAP, le Canton contribue actuellement à hauteur de 10% des coûts.

**M. GOEHRING** précise que toutes les communes participent à la péréquation intercommunale. Une partie de cette péréquation vient alimenter le Fonds intercommunal qui, à son tour, finance certains objets comme le GIAP ou des places de crèche. Il ajoute qu'en plus de ceci, les communes paient un certain montant pour le budget de l'ACG, en fonction du nombre d'habitants.

**M. AMBROSETTI** demande si c'est les impôts cantonaux ou communaux qui alimentent ces Fonds.

**M. GOEHRING** répond qu'il s'agit principalement des impôts communaux. Une partie des rentrées fiscales de la Commune alimente le Fonds intercommunal, ainsi que les autres.



**M. AMBROSETTI** fait le constat suivant. Lorsque des canalisations sont financées par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), c'est une partie de l'argent que la Commune avait versé à ce Fonds qui lui revient.

Ce sujet sera abordé plus tard, cette question sera donc traitée à ce moment.

Comme il n'y a plus de question, **Mme la Présidente** passe la parole à M. GAUTHIER pour la suite de la présentation.

Page 10 :

**Mme de PLANTA** demande à M. GAUTHIER d'expliquer la différence entre les restaurants scolaires et le GIAP.

**M. GAUTHIER** précise que le GIAP s'occupe de la prise en charge et de l'encadrement des enfants, mais pas de la fabrication et la gestion des repas. Chaque restaurant scolaire est organisé de manière différente. Certaines communes ont municipalisé leur restaurant scolaire, comme c'est le cas à Collonge-Bellerive mais, dans beaucoup d'autres, il est géré par des associations.

Il précise que la fourniture du repas est à la charge, soit de l'association, soit de la commune, comme c'est le cas à Collonge-Bellerive. Ceci ne fait pas partie du budget, les repas sont facturés séparément aux parents. Il précise également que le GIAP émet un grand nombre de factures (54'000), ce qui est une tâche lourde. Il signale que dans la plupart des communes, le tarif des repas est unique, il varie entre 7 et 11 F. Par contre, les prestations du GIAP font l'objet d'un barème dégressif, car les familles peuvent présenter une demande d'exonération sur la base du revenu de l'année précédente. De plus, il ajoute qu'il existe un rabais à partir de deux enfants.

**M. THORENS** rappelle que la commune de Collonge-Bellerive a municipalisé les restaurants scolaires et que la prestation a été externalisée à la société Novae. Les employés qui servent les repas aux enfants sont des employés de la société Novae.

**Mme la Présidente** demande si les employés d'un restaurant scolaire qui n'est pas municipalisé sont employés par l'ACG ou le GIAP.

**M. GAUTHIER** répond qu'ils sont employés par le GIAP.

**Mme la Présidente** demande si ces employés sont sous les mêmes tarifs que les fonctionnaires de l'Etat ou s'ils sont sous contrat de droit privé.

**M. RUTSCHE** répond qu'il s'agit des mêmes tarifs que les fonctionnaires de l'Etat. Il précise que le statut du personnel a été modifié dernièrement et qu'il permet de licencier du personnel pour insuffisance de prestation.

Page 13 :

**Mme de PLANTA** donne un exemple concret. La création du Centre sportif de Rouelbeau bénéficie d'une subvention du Fonds intercommunal (FI), de par sa structure intercommunale. Elle précise que lorsqu'une commune porte un projet avec une ou plusieurs communes, elle peut faire une demande au FI, qui détermine si une subvention sera attribuée ou pas.

Pour répondre à la question que M. AMBROSETTI posait un peu plus tôt, **Mme de PLANTA** indique que le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) constitue un pot commun qui est géré par l'ACG, mais il concerne autant une commune qui réalise un ouvrage qu'un particulier. Elle indique que l'argent récolté ne provient donc pas seulement des communes. Les communes financent ce Fonds uniquement lorsqu'elles sont « maître-d'ouvrage ».

**M. RUTSCHE** précise que ce n'est pas le même fonctionnement que les autres Fonds qui sont alimentés par des cotisations.



**M. AMBROSETTI** demande s'il s'agit des taxes d'écoulement, etc, qui sont attribuées aujourd'hui à ce Fonds ?

**Mme de PLANTA** répond que oui. Ce Fonds est géré par l'ACG qui redistribue des sommes en fonction des demandes. Elle ajoute qu'auparavant, il y avait une certaine autonomie communale sur cette gestion.

**M. RUTSCHE** répond que les communes font des investissements et demandent par la suite de se faire rembourser, le choix demeure donc communal. Il précise toutefois qu'il existe certaines limites, afin d'éviter le gaspillage du denier public. Il donne comme exemple une commune qui enterrerait une canalisation à cinq mètres de profondeur et ferait une demande de remboursement. Cette demande ne serait pas acceptée, car les remboursements se font sur une base de travaux standards. Il précise qu'il y a bien une volonté d'économie et donc certaines contraintes.

*Une interruption des micros d'environ deux minutes est survenue.*

Page 17 :

**M. RUTSCHE** indique que la taxe d'équipement existe depuis longtemps. Il indique qu'auparavant certaines communes touchaient de l'argent lorsqu'elles faisaient des développements, mais ne le réinvestissaient pas tout de suite. Ceci avait pour conséquence que cet argent restait dans des comptes. La Cour des comptes a mis en évidence qu'un montant d'environ 50 millions « stagnait » sur des comptes ! Il indique que le but n'est pas de faire payer davantage les propriétaires, mais de faire en sorte que lorsque des investissements sont réalisés, l'argent arrive rapidement, afin de ne pas retarder les investissements en matière de développement dans d'autres quartiers.

Page 18 :

**Mme de PLANTA** souhaite faire un commentaire sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU). Elle décrit le FIDU comme étant un impôt de solidarité sur les grands projets. Elle explique qu'à cause du nombre élevé de grands projets inscrits au Plan directeur cantonal, les communes ne peuvent supporter les infrastructures liées à ceux-ci. Jusqu'à présent ces infrastructures étaient financées par le Canton. Elle souligne que le FIDU, accepté tout récemment, va se répercuter dans le budget communal 2017 et qu'il s'agit d'un montant non-négligeable, 25 millions par année calculé au prorata de l'indice de capacité financière de chaque commune. Elle relève qu'il s'agit à nouveau d'un pot commun dans lequel des fonds seront puisés lorsqu'il faudra financer les équipements des grands projets comme les Cherpines ou le PAV, Praille-Acacias-Vernets. Elle estime qu'il s'agit là d'une manière qu'elle juge quelque peu anti-démocratique, car les impôts des communiens sont détournés de leur mission première.

Concernant le FIDU, elle explique que ce Fonds a été accepté, car il y a une réelle nécessité, mais le fait de créer un Fonds intercommunal à chaque problématique dénature l'autonomie financière communale. La péréquation a un rôle de solidarité entre les communes qu'elle doit entreprendre, mais il ne faut pas multiplier les « sous-péréquation » !

*Une interruption des micros d'environ deux minutes est survenue.*

**Mme la Présidente** remercie MM. RUTSCHE et GAUTHIER pour cette présentation très intéressante et ils quittent la salle.

*Applaudissements.*

**Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.



## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

### 39<sup>ème</sup> course pédestre « à travers le coteau » à Bernex

Mme la Présidente fait part d'un courrier de la commune de Bernex qui propose aux Conseillers municipaux de participer à la « course des conseillers » qui se déroulera le samedi 23 avril à 16h15 dans le cadre de la 39<sup>ème</sup> course pédestre « A travers le coteau ». Mme Tania LAZZARELLI fera parvenir un courriel à ce sujet et prendra les inscriptions des personnes intéressées.

### Voyage du Conseil municipal

Mme la Présidente demande aux Conseillers municipaux qui participent à ce voyage de faire parvenir leur passeport à Mme Anne PENET d'ici le lundi 11 avril 2016, dernier délai.

Comme il n'y a plus de communications, Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2016

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2016. Comme ce n'est pas le cas, Mme la Présidente passe au vote d'approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016.

**A l'unanimité (18 oui), le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2016 est approuvé.**

Mme la Présidente remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

## 4. PETITION

Pétition « Contre l'aménagement d'un point de récupération et l'aménagement pour la voirie communale d'un dépôt de stockage sur la parcelle N° 8216, sise à la route d'Hermance (DD 108628/1) » du 25 janvier 2016.

Mme la Présidente rappelle que cette pétition doit être traitée conformément à la Loi sur l'exercice des pétitions.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA informe que cette pétition a été adressée au Conseil administratif. Ce projet ayant été traité au sein des commissions Aménagement et Environnement et développement durable, puis par le Conseil municipal qui a voté à l'unanimité la délibération relative à cet aménagement, le Conseil administratif a décidé de transmettre cette pétition pour traitement au Conseil municipal. Elle ajoute que si l'assemblée décide d'un renvoi en commission, le Conseil administratif propose de saisir la commission Aménagement et la commission Environnement et développement durable.

Comme la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote la proposition suivante : « Que celles et ceux qui approuvent le renvoi de cette pétition en commission conjointe Aménagement et Environnement et développement durable, lèvent la main. »

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte le renvoi en commission conjointe Aménagement et Environnement et développement durable le traitement de la pétition contre l'aménagement d'un point de récupération et l'aménagement pour la voirie communale d'un dépôt de stockage sur la parcelle N° 8216, sise à la route d'Hermance (DD 108628/1) » du 25 janvier 2016.**



**Mme la Présidente** passe la parole à M. KAE LIN.

**M. KAE LIN** constate qu'il y a deux courriers différents signés par un certain nombre de personnes. Il se demande s'il s'agit d'une pétition conjointe ou s'il s'agit de deux pétitions différentes, et si elles seront traitées de la même manière.

**Mme la Présidente** passe la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** répond que les signatures ont vraisemblablement été récoltées en parallèle, ce que laisse comprendre les deux courriers séparés. Le but final étant le même, cette pétition sera traitée de façon globale.

**Mme la Présidente** passe la parole à M. AMBROSETTI.

**M. AMBROSETTI** constate que ces courriers sont datés du 25 janvier 2016. Il demande si une séance de commission est déjà planifiée pour discuter de ce sujet, afin d'être en mesure d'apporter une réponse à ces personnes, si une information va être transmise ou si pour l'instant rien ne se fait.

**Mme la Présidente** indique que ceci vient de se décider ce soir, c'est aux Présidents de ces deux commissions de fixer une séance conjointe le plus rapidement possible. Elle pense que le Conseil administratif a déjà envoyé un accusé de réception aux signataires de cette pétition.

**Mme de PLANTA** répond qu'effectivement un accusé de réception a été envoyé à tous les signataires.

**Mme la Présidente** poursuit en indiquant que la procédure suit donc son chemin et, qu'en règle générale, les pétitionnaires sont informés lorsque les décisions prises par les commissions sont validées en séance plénière.

**M. AMBROSETTI** ajoute qu'il y a un délai de trente jours pour faire parvenir les éventuelles observations au département sur ce dossier...

**Mme la Présidente** passe la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** explique que le dossier est actuellement dans le délai d'observation. Elle conclut en soulignant que, selon la législation en vigueur, la Commune a transmis une copie de ces courriers au Département de l'aménagement, logement et énergie (DALE), mais n'intervient pas dans la procédure d'autorisation de construire en cours.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 5. RAPPORTS DE COMMISSION

### – Environnement et développement durable du 23 février 2016

**Mme la Présidente** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à M. GOEHRING.

#### Ligne B

**M. GOEHRING** souhaite apporter une précision concernant le point N°7 de ce rapport relatif à l'extension de la ligne B. Il précise que cette extension profitera également aux habitants du hameau de Saint-Maurice. Il explique qu'actuellement la ligne G dessert Saint-Maurice uniquement cinq fois par jour et seulement en direction de Rive. Grâce à cette extension, les habitants du hameau de Saint-Maurice auront un passage de la ligne B toutes les heures en semaine et toutes les deux heures



les samedis, ceci dans les deux directions. Il souligne que cela constitue une nette amélioration pour les habitants du hameau de Saint-Maurice, malgré la suppression des cinq passages de la ligne G en direction de Rive.

**Mme la Présidente** passe la parole à Mme de COULON.

Décorations de Noël

**Mme de COULON** souhaite apporter une correction au point N°2 de ce rapport. Au dernier paragraphe, il est indiqué « ...de limiter le projet au tronçon de la route de Thonon au-dessus de la Tranchée couverte de Vézenaz. ... ». Elle indique que ceci n'est pas tout à fait correct. Elle explique qu'effectivement, les commissaires ont décidé que ce montant serait essentiellement utilisé pour cette zone-là, mais elle précise qu'il servira également à compléter les aménagements existants, notamment au chemin des Rayes et à la route de La-Capite.

**Mme la Présidente** passe la parole à M. GOEHRING.

**M. GOEHRING** répond qu'effectivement l'objectif principal est de décorer le dessus de la Tranchée couverte de Vézenaz, mais que le solde restant du budget alloué pourrait servir à compléter certains aménagements existants.

**Mme la Présidente** passe la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** suggère d'apporter un amendement à la décision relative à ce point.

*Diverses propositions de formulation de cette décision s'ensuivent.*

**Mme la Présidente** fait voter l'amendement suivant : « Que celles et ceux qui acceptent de modifier l'encadré figurant au point N°2 de ce rapport comme suit : A l'unanimité (5 oui), la commission préavise favorablement l'étude d'un projet de décorations de Noël destiné principalement au secteur de la route de Thonon, au-dessus de la Tranchée de Vézenaz, ainsi qu'à l'amélioration des installations existantes (enveloppe budgétaire de 100'000 F), lèvent la main ».

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte cet amendement.**

**Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 23 février 2016.**

**Mme la Présidente** demande à M. AZARPEY de lire le préavis de la commission Environnement et développement durable relatif à l'étude d'un projet de décoration de Noël tel qu'amendé.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'étude d'un projet de décorations de Noël destiné principalement au secteur de la route de Thonon, au-dessus de la Tranchée de Vézenaz, ainsi qu'à l'amélioration des installations existantes (enveloppe budgétaire de 100'000 F), lèvent la main. »

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte le projet de décoration de Noël destiné principalement au secteur de la route de Thonon, au-dessus de la Tranchée de Vézenaz, ainsi qu'à l'amélioration des installations existantes (enveloppe budgétaire de 100'000 F).**



Publication dans le journal communal d'un message de sensibilisation pour la bonne utilisation de l'eau

Mme la Présidente demande à M. AZARPEY de lire le préavis de la commission Environnement et développement durable relatif à la publication dans le journal communal d'un message de sensibilisation.

Après lecture du préavis, Mme la Présidente soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la publication dans le journal communal d'un message de sensibilisation pour la bonne utilisation de l'eau et plus particulièrement la récupération des eaux de pluie, lèvent la main. »

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte la publication dans le journal communal d'un message de sensibilisation pour la bonne utilisation de l'eau et plus particulièrement la récupération des eaux de pluie.**

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– Aménagement du 2 mars 2016

Mme la Présidente annonce que cette commission a fait l'objet d'un rapport et d'un procès-verbal. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle fait approuver le rapport par l'assemblée.

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 2 mars 2016.**

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de décision à voter.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– Culture et loisirs du 7 mars 2016

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 7 mars 2016.**

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de décision à voter.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– Finances du 8 mars 2016

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 8 mars 2016.**



Comptes du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale L'île aux Mômes

Mme la Présidente demande à Mme LAPAIRE de lire le préavis de la commission des Finances relatif à la procédure d'approbation des comptes du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale L'île aux Mômes.

Après lecture du préavis, Mme la Présidente soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent que les comptes du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale soient uniquement présentés pour information au Conseil municipal, lèvent la main. »

**Par 17 oui et une abstention, le Conseil municipal accepte que les comptes du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale soient uniquement présentés pour information au Conseil municipal.**

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA souhaite faire part de son étonnement face à cette décision ! Elle rappelle que, lors de la rédaction des statuts du Groupement, le fait de donner l'opportunité au Conseil municipal d'approuver les comptes du Groupement intercommunal de la crèche était une demande qui émanait de la commune de Collonge-Bellerive, même si ceci n'apportait pas un droit d'opposition. Elle estime que cela aurait donné un caractère plus formel à cette démarche, comme c'est le cas pour les comptes d'autres groupements, notamment pour ceux du Centre sportif de Rouelbeau ou ceux de la Fondation de la Pallanterie. Elle regrette que le Conseil municipal renonce à ceci.

Mme la Présidente annonce que le dernier encadré voté dans ce rapport fait l'objet d'une délibération qui sera proposée au vote au point N°6 de l'ordre du jour. Par conséquent, il n'est pas voté sous ce point.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et passe au point suivant de l'ordre du jour.

**6. PROJET DE DÉLIBÉRATION**

Délibération 16-08 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 240'000 F, destiné à l'acquisition de la parcelle N°6156 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin des Rayes, propriété de M. Philippe Costa.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 16-08.

**A l'unanimité (19 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 16-08 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 240'000 F, destiné à l'acquisition de la parcelle N°6156 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin des Rayes, propriété de M. Philippe Costa.**

Mme la Présidente demande à M. CURTET de lire la délibération 16-08.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, Mme la Présidente demande à l'assemblée de voter la délibération 16-08 : « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture d'un crédit d'engagement de 240'000 F, destiné à l'acquisition de la parcelle N°6156 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin des Rayes, propriété de M. Philippe Costa, lèvent la main. »



A l'unanimité (19 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 16-08 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 240'000 F, destiné à l'acquisition de la parcelle N°6156 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin des Rayes, propriété de M. Philippe Costa.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### 7. PROJET DE RÉSOLUTION

Comme il n'y a pas de projets de résolution à l'ordre du jour, Mme la Présidente passe au point suivant.

#### 8. PROJET DE MOTION

Motion 16-01 : Elaboration d'un projet « Immeuble avec Encadrement pour Personnes Agées » (IEPA).

Mme la Présidente passe la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI prend la parole au nom du groupe PDC, afin de présenter cette motion.

Il constate que la commune de Collonge-Bellerive s'est occupée de la jeunesse avec une crèche qui fonctionne très bien, des jeunes adultes avec la construction de nombreux logements et de la paix des morts avec l'élargissement et l'aménagement des cimetières. Il indique qu'il est temps de s'occuper de l'étape qui précède cette dernière.

Il explique qu'un IEPA est à mi-chemin entre le domicile et un EMS. Il fait référence à une étude dénommée Age Care Switzerland qui demandait à plusieurs centaines de milliers de personnes âgées quel était leur souhait pour leur fin de vie ; la réponse est de s'endormir tranquillement chez soi dans son lit. Malheureusement, ceci n'est pas toujours possible. C'est pourquoi, le groupe PDC propose cet IEPA.

Il poursuit en expliquant qu'un IEPA est un immeuble avec encadrement pour personnes âgées. Ces personnes sont chez elles et sont locataires de leur logement. Ces structures permettent l'intervention des services de soins à domicile, permettent une vie sécuritaire avec des aménagements adaptés et accueillent du personnel disponible pour assurer les besoins de tous les jours dont pourraient avoir besoin ces personnes.

Il indique que la population de la Commune vieillit et que cette population vieillissante n'a actuellement pas la possibilité de rester finir leurs jours sur la Commune, car il n'y a qu'un seul EMS. Il ajoute que, sauf erreur, sur cette rive jusqu'à Hermance, il y en a que trois en tout. Il y a donc besoin de développer ce type de structure, à des prix raisonnables.

Il conclut en disant qu'il ne reste plus qu'à voter cette motion et à soutenir ce projet qui en est actuellement à son balbutiement. Avec cette motion, il s'agit de demander au Conseil administratif d'étudier les besoins en la matière, afin de déterminer si un tel projet serait vraiment utile, si la Commune en a les possibilités, et encore s'il y a un terrain disponible pour le faire, afin de mener à bien ce projet dans le délai le plus raisonnable possible. Il termine sur une note d'humour en disant que, vu la moyenne d'âge des membres du Conseil municipal, il pense que lorsque le bâtiment sera terminé, beaucoup de Conseillers municipaux seront d'éventuels locataires.... !

Mme la Présidente remercie M. GIANNASI et passe la parole à M. WENGER.

M. WENGER demande s'il s'agit de voter le projet ou l'étude de faisabilité.



**M. GIANNASI** répond, comme le dit la motion, que le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre contact avec l'IMAD qui est l'institution publique des soins à domicile sur le canton de Genève qui gère la plus grande partie des IEPA, afin qu'il se renseigne sur la faisabilité d'un tel projet et également qu'il étudie son implantation physique sur le territoire communal. C'est le commencement, il n'y a pas encore de projet concret.

**Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette motion 16-01.

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 16-01 relative à l'élaboration d'un projet « Immeuble avec Encadrement pour Personnes Agées » IEPA.**

**Mme la Présidente** passe la parole à M. AMBROSETTI.

**M. AMBROSETTI** demande des précisions sur le principe d'une motion.

**M. THORENS** répond que les motions ont été introduites il y a peu de temps au niveau du Conseil municipal. Ceci permet au Conseil administratif, s'il le souhaite, de demander au Conseil municipal de se saisir d'un sujet ou inversement, au Conseil municipal de demander au Conseil administratif ou au Conseil municipal de se saisir d'un objet. Il explique qu'avant l'introduction des motions, le Conseil administratif présentait directement un sujet en commission, alors qu'avec les motions, ceci est plus formalisé. Il demande si Mme LAPAIRE, qui a édicté le nouveau règlement du Conseil municipal, souhaite ajouter quelque chose.

**Mme LAPAIRE** ajoute qu'effectivement l'idée principale était que le Conseil municipal puisse, dès le moment où il jugeait qu'un sujet était intéressant, lancer une étude, afin de pouvoir en discuter au Conseil municipal, en commissions, au Conseil administratif, le tout avec un devoir de retour au Conseil municipal des décisions intermédiaires ou finales.

**Mme la Présidente** passe la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** image le principe des motions en indiquant que c'est comme si le Conseil municipal donnait des devoirs au Conseil administratif et que celui-ci dispose d'un délai de quatre mois pour revenir devant le Conseil municipal avec des propositions.

**M. AMBROSETTI** demande si la première étape est de recevoir quelqu'un de l'IMAD, afin qu'il apporte des explications.

**Mme la Présidente** répond que non. La première étape est de renvoyer ce sujet au Conseil administratif. En fonction du résultat de ses travaux, il pourra renvoyer ce sujet en commission. Selon elle, la première chose à faire est effectivement de rencontrer l'IMAD, ce qu'elle encourage vivement de faire car, pour avoir elle-même récemment discuté avec son Président, il possède toutes les statistiques du nombre d'IEPA qui vont se construire, ainsi que les retombées pour l'IMAD. Elle conclut en disant que le Conseil administratif découvrira tout ceci et fera un retour au Conseil municipal dans un délai de quatre mois ou peut-être moins.

**Mme la Présidente** passe la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** indique que cette motion ouvre le débat sur deux volets ; celui du besoin, et celui de l'implantation. S'agissant de l'aménagement, dicastère dont elle a la charge, elle rappelle aux quelques membres présents dans cet hémicycle qui ont vécu l'élaboration du Plan directeur communal, que pendant six ans il a été discuté de l'implantation éventuelle d'un EMS ou d'une autre structure pour personnes âgées. Elle suggère à chacun de relire attentivement le Plan directeur communal, afin que les Conseillers municipaux puissent également faire des propositions. Ceci permettra à chacun de remarquer que cette question avait déjà bien été étudiée. Elle poursuit en



disant qu'un ou deux sites avaient même été retenus, notamment celui où la Commune souhaiterait bâtir la future salle communale. En conclusion, elle pense qu'il faut maîtriser ce document, afin d'avoir une discussion sur l'aménagement et ajoute que le Conseil administratif ne pourra pas, d'un « coup de baguette magique », trouver un terrain en zone à bâtir. Il s'agira forcément d'un terrain qui devra faire l'objet d'un déclassement et, pour cette raison, elle invite une nouvelle fois les Conseillers municipaux à relire attentivement le Plan directeur communal.

**Mme la Présidente** demande à M. M. FALQUET de lire la motion 16-01.

Après lecture de la motion et, comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la motion 16-01 : « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture l'élaboration d'un projet « Immeuble avec Encadrement pour Personnes Agées » IEPA, lèvent la main. »

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la motion 16-01 relative à relative à l'élaboration d'un projet « Immeuble avec Encadrement pour Personnes Agées » IEPA.**

**Mme la Présidente** remercie l'assemblée et passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### 9. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

**Mme la Présidente** demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif et passe la parole à M. CURTET.

**M. CURTET** souhaite revenir sur une question posée par Mme HOCHSTRASSER lors de la séance du Conseil municipal du 3 avril 2006. Il indique que deux personnes dans cet hémicycle étaient présentes lors de cette séance, il s'agit de Mmes de PLANTA et LAPAIRE. Mme HOCHSTRASSER demandait des informations sur une bande de terrain jouxtant, à l'époque, le palais du roi Fahd et voulait savoir où en était ce dossier.

**M. CURTET** cite quelques extraits du procès-verbal de la séance plénière du 3 avril 2006. « *M. AMSLER répond qu'il y a 3'000 m<sup>2</sup> bitumés et que la Commune devait prendre une décision par rapport au réaménagement de cette parcelle. Le Conseil administratif avait octroyé aux propriétaires un délai d'environ deux ans pour la mise à disposition de cette parcelle. Cela doit bien faire trois ou quatre ans que rien n'a bougé. M. AMSLER ajoute qu'il faut réfléchir au destin de cette zone avant de la rendre éventuellement à l'agriculture, puisque c'était l'objet initial. Il faut donc savoir si cette zone pourrait servir éventuellement de zone tampon, de parking ou d'infrastructure pour l'activité qui pourrait se déployer sur cette parcelle. Il espère assez rapidement proposer au Conseil municipal un aménagement de cette parcelle.* ».

*Plusieurs photos de cette parcelle sont projetées à l'écran.*

**M. CURTET** constate qu'entre-temps le Plan directeur communal a été revu, mais cette parcelle n'a pas été identifiée comme pouvant être destinée à un aménagement futur et il s'agit d'une zone agricole. Il ajoute que la partie bitumée est longue d'environ 230 mètres, que la parcelle totale fait environ 3 hectares et que la Commune en est propriétaire.

**M. CURTET** commente une des photos projetées à l'écran et fait remarquer que cette parcelle ressemble à une déchetterie. Il y a des voitures stationnées, un amas de tôle, de gaines de ventilation et, plus bas, des caisses en bois. La Commune étant propriétaire de ce terrain, il pense qu'elle a le devoir de se mettre en conformité avec la loi. Il ajoute qu'il n'y a plus de servitude, vu que celle existante date du vivant du roi Fahd. S'il est décidé de conserver cette zone bitumée, malgré le fait que ce soit de la zone agricole, il estime que la Commune doit exiger un minimum d'entretien, même si ces personnes sont difficiles à joindre, car elles ne vivent pas vraiment ici. Il ne demande pas une réponse ce soir, mais d'ici la fin de l'année, délai qui lui semble raisonnable, vu que cette question a été posée il y a dix ans.



**Mme la Présidente** passe la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** répond que si ce dossier était si simple, une solution aurait été trouvée en moins de dix ans. Elle s'amuse de la façon légèrement orientée dont M. CURTET a présenté les choses alors qu'il connaît parfaitement les tenants et aboutissants de ce dossier. Elle ajoute qu'il n'est pas très honnête de sa part d'occulter complètement ceci. Elle propose, afin que tous les Conseillers municipaux aient le même niveau d'information, de faire un retour en commission Aménagement sur ce qui s'appelle plus communément « la piste d'atterrissage ».

**Mme la Présidente** passe la parole à M. GIANNASI.

**M. GIANNASI** souhaite parler du passage qui se situe entre le bâtiment de la Police municipale et le terrain de la « Station » qui mène à la route de Thonon, depuis le chemin du Vieux-Vésénaz. Il indique que la nuit cette zone est assez « extraordinaire » à traverser. Il explique que les deux entrées ou sorties de secours qui se situent sur le bâtiment où se trouve la Police municipale servent de toilettes publiques, voire de dortoir. Il précise que cette zone n'est pas goudronnée et que la passerelle est provisoire. Il souhaite que quelqu'un reprenne ce dossier et trouve une solution à ce problème même si cela implique la fermeture de ce passage. Selon lui, il vaut mieux le fermer que de garder un endroit aussi peu sécurisé sur le territoire communal.

**Mme la Présidente** passe la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** répond qu'elle veut bien accorder le fait que de passer par cet endroit à certaines heures du soir, au niveau des odeurs, ne soit pas agréable, mais réfute le fait de dire que ce n'est pas sécurisé, car il n'y a jamais eu d'incidents signalés. Elle rappelle que ce passage a été aménagé aux frais de la Commune suite à de nombreuses demandes d'habitants de Vésénaz. Il permet le passage des personnes en provenance de Vésénaz, de se rendre jusqu'à la route de Thonon, notamment pour accéder au bus.

Elle ajoute que le problème n'est pas le passage, mais la parcelle adjacente communément appelée la « Station ». Elle indique qu'il y a toujours espoir que cette parcelle devienne un jour autre chose que le plus affreux chantier de Vésénaz. Comme chacun le sait, il s'agit d'une négociation difficile. Suite aux dernières informations reçues par la Commune, un projet pourrait se concrétiser. Elle conclut en disant que la Commune est attentive à ce passage, mais que les frais ont été limités vu que cet aménagement est provisoire et que la passerelle a déjà été réalisée aux frais de la Commune.

**Mme la Présidente** passe la parole à M. AMBROSETTI.

**M. AMBROSETTI** s'étonne justement de l'état des panneaux en bois qui entourent le chantier sur la parcelle dite la « Station » connaissant les directives de la police des constructions en matière de protections de chantier. Il pense que la Commune pourrait adresser un courrier au DALE, Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, à ce sujet.

**Mme la Présidente** passe la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** est entièrement d'accord sur ce point et se dit même très agacée. Elle indique que la Commune a écrit de nombreux courriers et que des réunions avec tous les protagonistes ont eu lieu sur place. Un effort est fait, mais rapidement, la stabilité de ces panneaux se détériore et il faut récrire, faire venir un inspecteur, .... Elle ajoute que ceci demande beaucoup d'énergie et que malheureusement, la Commune obtient peu de soutien du DALE.

**Mme la Présidente** passe la parole à M. M. FALQUET.

**M. M. FALQUET** souhaite intervenir au sujet de la Tranchée couverte de Vésénaz. Il l'emprunte tous les jours et avoue avoir peur qu'un nouveau drame se produise si les barrières se ferment. Il estime que la signalisation indiquant que les barrières sont fermées est mal faite. Il indique que sur d'autres barrières, comme celles du tunnel de Carouge, il y a des feux, mais pas sur celles-là. Même si une



étude est en cours, il ne faut pas attendre qu'un nouveau drame ait lieu car selon lui, il y a un réel problème de sécurité.

**Mme la Présidente** passe la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** répond que le Conseil administratif en est parfaitement conscient et qu'il s'agit d'un dossier qu'il suit avec beaucoup d'attention. Elle indique qu'en tant que co-maître d'ouvrage, le dernier article paru dans la Tribune de Genève à ce sujet, ne fait pas plaisir. Elle explique que malheureusement, le courrier envoyé par la Commune au Canton au mois de décembre 2015 en demandant clairement d'améliorer la situation, est resté sans réponse. Elle informe que le lendemain de la parution de ce courrier dans la Tribune de Genève, la Commune a immédiatement repris contact avec le Canton en étant plus ferme. Elle assure que la Commune fait ce tout ce qu'elle peut.

**Mme la Présidente** passe la parole à M. M. FALQUET.

**M. M. FALQUET** demande qui actionne la fermeture de ces barrières.

**Mme de PLANTA** répond qu'il s'agit du Centre autoroutier de surveillance du trafic et de gestion opérationnelle des routes (CASTOR). Elle conclut que le problème n'est pas là. Aujourd'hui, il faut statuer et voir si ce système de signalétique peut être amélioré lorsque les barrières se ferment.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### 10. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mme la Présidente** demande si un Conseiller municipal désire intervenir, afin de transmettre une communication. Elle donne la parole à Mme REYMOND.

**Mme REYMOND** indique que le week-end précédent, deux magnifiques concerts de la société Frédéric Chopin ont eu lieu à la salle Willy Buard.

**Mme la Présidente** passe la parole à M. AMBROSETTI.

**M. AMBROSETTI** souhaite revenir sur un sujet qu'il a déjà évoqué lors de la précédente séance plénière du Conseil municipal concernant l'avenir de la fibre optique.

Lors de la présentation de l'Association des communes genevoises faite en début de séance, il a constaté que M. GOEHRING faisait partie des membres du comité du SIACG, Groupement intercommunal d'informatique. Il demande si cela est possible de trouver une personne compétente qui souhaiterait donner des informations à ce sujet... Il ajoute qu'il est également surpris d'apprendre, lors de cette présentation, qu'il y a de l'argent à disposition... Il indique poursuivre ses recherches, mais ne pas arriver pas à trouver une personne qui prenne cette question au sérieux.

**M. GOEHRING** répond que ce qui a été présenté par l'ACG concerne uniquement les mairies. Il explique que ce Groupement finance le réseau de fibre optique pour relier entre-elles les mairies et certains autres établissements comme l'état civil. Il souligne que ceci ne concerne absolument pas les privés. Il termine en disant qu'il est possible de trouver autant de personnes qui se diront en faveur de la fibre optique, que contre...

**M. AMBROSETTI** ne pense pas que d'autres technologies existent aujourd'hui. Il s'étonne de voir qu'un câble relie les mairies entre-elles, mais que si un privé veut se raccorder dessus, il ne peut pas.

**Mme la Présidente** passe la parole à M. THORENS.

**M. THORENS** rappelle qu'il ne faut pas confondre le réseau de fibre optique créé pour relier les mairies entre-elles, à celui qui pourrait être créé pour les privés. Il lui paraît très difficile de savoir si la fibre optique est la technologie du futur ou pas. Il ajoute qu'il faudrait peut-être aller chercher dans des



grandes sociétés comme Swisscom ou autres qui ont des personnes qui travaillent à la recherche. Il conclut en disant que de trouver une personne capable de dire exactement ce qu'il en sera dans 10 ou 15 ans ne lui semble pas évident.

**M. AMBROSETTI** répond que c'est exactement ce qu'il recherche, un haut fonctionnaire des technologies de l'information qui pourrait donner des orientations que prennent les états, voir les pays voisins.

**M. THORENS** pense qu'il faut aller chercher dans le privé et dans la recherche, mais n'est pas certain qu'un avis pourra être donné là-dessus.

**Mme la Présidente** passe la parole à **M. BIRCHLER**.

**M. BIRCHLER** informe que depuis le début de l'exercice, 60 personnes ont été naturalisées dans la Commune. Il constate que ce chiffre est bas comparé au 5'971 naturalisations indiqués dans la presse dernièrement. Il indique qu'il ne reste plus qu'un seul dossier en attente, qui sera traité lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Il rend attentif au fait que **M. Pierre MAUDET** fait de la réclame à l'attention des 90'000 personnes susceptibles de pouvoir être naturalisées avant le 31 décembre 2016, car la loi sur les naturalisations change dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il laisse imaginer le nombre de dossiers que cela pourrait représenter, même si seulement 5 à 10 % de ces personnes faisaient la demande de naturalisations.

Il donne ensuite lecture de deux courriers reçus dans le cadre de processus de naturalisation. Le premier : *« Monsieur le Maire, Par la présente, je tiens à vous remercier du préavis favorable de ma demande de naturalisation voté en Conseil municipal ainsi que du temps passé par vos services et les deux conseillers municipaux pour l'étude de mon dossier. Comme vous l'avez compris, j'espère que cette demande ira jusqu'au bout favorablement et que je serai digne de ma nouvelle nationalité au sein de votre commune lors des prochaines années que je compte vivre à Collonge-Bellerive. Avec mes remerciements veuillez recevoir mes meilleures salutations »*. Le deuxième : *« Monsieur le Maire, J'ai bien reçu votre courrier du 3 février 2016. Au nom de mon épouse et au mien vous voudrez bien remercier le Conseil municipal de nous avoir acceptés en tant que citoyens de la commune. Avec toute notre gratitude, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos meilleurs sentiments »*.

**M. BIRCHLER**, qui était Président du local de vote lors du scrutin du 28 février 2016, signale que 175 personnes se sont rendues au local pour voter. Il souligne que si un jour il devait y avoir encore plus d'affluence, cela risquerait de poser des problèmes, à moins de réorganiser l'entrée et le flux des visiteurs. Il indique que le décompte des votes pour les douze sujets a fini à 14h. Il livre une anecdote concernant ce scrutin ; une personne se présentant avec une carte d'identité française a pu voter. Il explique qu'il s'agissait d'une personne qui avait été naturalisée depuis tellement peu de temps qu'elle n'avait pas encore reçu sa carte d'identité suisse, mais était en possession d'un duplicata de carte de vote. Elle réunissait donc toutes les conditions requises pour appeler le Service des votations et élections et accepter son vote. Il ajoute qu'au niveau de la logistique, il y avait suffisamment de croissants pour les personnes qui sont venues voter et les petits sandwiches ont été fortement appréciés par les jurés qui sont restés jusqu'à 14h.

**M. BIRCHLER** informe que la Vcarte fonctionne. Même si un restaurant dit qu'elle ne fonctionne pas le week-end, il suffit d'écrire un mail le lundi pour que le mardi les points soient crédités.

**M. BIRCHLER** termine ses communications par une lecture liée au Traité de Turin, dont la commémoration aura lieu dans deux jours. Il s'est penché sur ce texte et précise que lorsqu'il est mentionné Collonge, il s'agit en fait de Collonges-sous-Salève. Par contre, il indique que Vézenaz est cité dans ce texte lorsqu'il est fait mention de la propriété du lac. Il lit l'extrait du Traité qui mentionne Vézenaz : *« ...bien entendu que la propriété du lac, jusqu'au milieu de sa largeur, à partir d'Hermance jusqu'à Vézenaz, est acquise au Canton de Genève.... »*. Il signale également que l'article 24 de ce Traité précise : *« Le présent Traité sera ratifié par sa Majesté, et par la Confédération Suisse et le Canton de Genève, et les ratifications en seront échangées dans le délai de trois mois, ou plutôt, si*



*faire se peut. Aussitôt après l'échange des ratifications, la remise des territoires aura lieu réciproquement. En foi de quoi les Plénipotentiaires ont signé, et apposé le cachet de leurs armes. ».* Il poursuit en indiquant que le 16 mars 1816 a vu la signature du Traité de Turin et la création des conditions favorables de la session du territoire de la Commune et de la moitié du lac.

Il précise que ce Traité a été ratifié dans un délai un peu plus long, trois mois, selon une notification émanant de deux commissaires Fédéraux, Charles Pictet de Rochemont et François d'Ivernois, datée du 23 octobre 1816, date à laquelle le Canton de Genève a pu toucher les territoires cédés lors du Traité de Turin. **M. BIRCHLER** lit cette notification : « *Les Commissaires Fédéraux, aux habitants des Communes cédées au Canton de Genève par le Traité de Turin du 16 Mars 1816. Nous Soussignés, munis des pleins-pouvoirs tant du Directoire Fédéral de la Suisse en date du 23 Septembre dernier, que de ceux des Syndics et Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève en date du premier Octobre suivant, pour prendre possession du territoire cédé au Canton de Genève en exécution des articles premier et vingt-quatre du Traité de Turin du seize Mars 1816, ratifié par Sa Majesté le Roi de Sardaigne, par la Confédération Suisse et par le Canton de Genève : Ensuite de la notification adressée par Son Excellence Monsieur le Comte D'Andezeno, Commandant Général de la Savoie, à Monsieur le Syndic de la Garde, en date du quatorze du présent mois, et de l'évacuation du territoire par les Troupes de Sa Majesté le Roi de Sardaigne, qui a eu lieu ce jour, avons pris possession du dit territoire cédé, pour, par le Canton de Genève, jouir en toute propriété et souveraineté dudit territoire conformément aux clauses et stipulations dudit Traité de Turin. Et en notre qualité de Commissaires Fédéraux, nous intervenons au nom de la Confédération à la présente prise de possession pour la confirmer et la corroborer en tant que de besoin. Nous ordonnons que les présentes soient publiées et affichées dans toutes les Communes dudit territoire cédé. Donné à Carouge le 23 Octobre 1816. »*

**M. BIRCHLER** remercie l'assemblée pour son attention.

**Mme la Présidente** passe la parole à **M. CURTET**.

**M. CURTET** informe que l'Association Communes-école organise une exposition du 8 au 13 avril 2016, à la salle communale de Jussy.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### 11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

**Mme la Présidente** passe la parole à **M. le Maire**.

##### Courrier de remerciements reçu de la part de l'Hospice général

**M. THORENS** commence ses communications par la lecture d'un courrier de remerciements daté du 29 février 2016, reçu de la part de l'Hospice général.

« Monsieur le Maire,

Cher Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 12 février 2016 qui a retenu notre meilleure attention et nous souhaitons vous adresser nos très sincères remerciements d'avoir accepté de financer un poste de coordinateur/trice en faveur de l'intégration des migrants au sein de notre canton, pour un montant de CHF 120'000.--.

Cet élan de solidarité, de générosité et de responsabilité durant cette période d'arrivées massives de migrants afin de contribuer activement à la cohésion sociale au niveau local, communal et cantonal, est à saluer.

L'Hospice général, par l'intermédiaire de Madame Katia Zenger, responsable de l'unité « Actions intégration » chargée de mettre sur pied, avec l'aide des coordinateur(s)/trice(s), la plateforme visant à mettre en équation les offres d'aide d'un côté, et les besoins des migrants de l'autre, reste à l'entière disposition des communes.



*L'Hospice général ne manquera par ailleurs pas de tenir le Conseil administratif de la commune de Collonge-Bellerive informé de la mise en œuvre des activités de cette plateforme et des coordinateur(s)/trice(s).*

*En vous réitérant notre gratitude et en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, cher Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.*

*Christophe Girod, Directeur général. M. Pierre Martin-Achard, Président du Conseil d'administration.*

*Copie : M. M. Poggia, Conseiller d'Etat chargé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé. »*

#### Gérants du Collonge Café

**M. THORENS** répond à M. M. FALQUET suite à sa question posée lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2015, au sujet d'un des gérants du Collonge Café. Il informe que le Conseil administratif a reçu le gérant en question, ce qui a permis de constater que les conditions spécifiées dans le contrat de gérance étaient respectées, que les activités de consultant de ce gérant étaient en adéquation avec le fonctionnement du Collonge Café et également en règle avec la nouvelle loi sur la restauration (LRDBHD).

Par la même occasion, il annonce que les gérants du Collonge Café ont racheté les parts de la société du Café de la Pallanterie. Ils deviendront donc actionnaires de ce restaurant, sans y être employés.

#### Séance Quadrilatère du 25 février 2016

**M. THORENS** informe que cette séance à l'attention des habitants de Collonge a remporté un grand succès, il y avait plus de 130 personnes. Il rapporte que les participants ont posé beaucoup de questions sur l'architecture, sur le déplacement de la déchetterie et ont montré aussi un grand intérêt sur la disponibilité des futurs appartements. Il ajoute que de nombreuses inscriptions pour ces logements arrivent à la mairie.

#### Visite de l'épicentre par la commission Culture de la commune de Bernex 26 février.2016

**M. THORENS** indique que Mme Guilaine ANTILLE, Conseillère administrative à Bernex en charge de la culture, accompagnée des membres de la commission culture de la commune de Bernex ont souhaité visiter l'épicentre, afin de mieux comprendre son fonctionnement. Il informe qu'il s'agit de la deuxième commune après Veyrier à demander de visiter ce lieu. Il ajoute que l'épicentre intéresse les communes qui essayent de développer leur centre culturel.

#### Promotions citoyennes 1<sup>er</sup> mars 2016

**M. THORENS** indique que cette soirée a remporté un grand succès. Plus de 42 jeunes étaient présents, ainsi que de nombreuses personnes naturalisées. Il se réjouit de constater l'intérêt pour cette soirée.

#### Bourse culturelle communale 2016

**M. THORENS** rappelle que le délai pour faire parvenir un dossier de candidature pour l'octroi de la bourse culturelle communale 2016 est fixé au 31 mars 2016. Il indique qu'à ce jour, aucun dossier n'a été reçu.

M. THORENS ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** passe la parole à M. GOEHRING.

#### Statistiques des ventes des cartes CFF

**M. GOEHRING** informe qu'à la fin du mois de février 2016, un déficit de 1,65 F est enregistré. Il ajoute qu'au mois de janvier 2016, 10% des cartes ont été invendues et en février 2016, 9%.



#### Action TPG 2016

**M. GOEHRING** rappelle que les communiers ont désormais la possibilité d'obtenir la subvention pour l'achat d'un abonnement TPG/CFF en 2016 durant toute l'année, jusqu'au 31 janvier 2017. Il indique qu'à ce jour, 73 abonnements ont été subventionnés (26 juniors, 27 adultes, 20 seniors).

#### Fondation immobilière communale de Collonge-Bellerive

**M. GOEHRING** informe qu'il a été reçu, avec M. le Maire, par la commission des affaires régionales et internationales du Grand Conseil au sujet du projet de loi pour la création de la Fondation immobilière communale de Collonge-Bellerive. Il indique que cet entretien a duré environ 45 minutes et souligne qu'il y a eu plus de questions sur le Quadrilatère que sur la Fondation immobilière... Il ajoute que ce rendez-vous était très intéressant.

#### Manifestation pour le Bicentenaire 16 mars 2016

**M. GOEHRING** rappelle que la manifestation pour fêter le 200<sup>ème</sup> anniversaire du rattachement de la commune de Collonge-Bellerive au canton de Genève et, par conséquent, dans la Confédération suisse aura lieu le mercredi 16 mars 2016, dès 17h30, sur la place du marché, devant l'école de Collonge. Il encourage chacun à se rendre à cette manifestation organisée en partenariat avec La Récré.

M. GOEHRING ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** passe la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** poursuit sur le même sujet que M. GOEHRING. Elle fait remarquer que la Commune a été pavoisée, tous les drapeaux des communes genevoises ont été hissés en haut des mâts. Elle compte sur tous les Conseillers municipaux pour célébrer cet événement historique important.

#### Association des communes genevoises

**Mme de PLANTA** indique, comme chacun a pu le constater lors de la présentation de l'ACG en début de séance, que cette association est très active et est devenue un acteur incontournable de la politique genevoise.

Comme elle l'a déjà expliqué lors de séances précédentes, actuellement le gros dossier est essentiellement le désenchevêtrement des tâches Canton/communes. Elle informe que le premier train de lois est en cours de traitement par les députés. Il a été fait en sorte que ce premier train de lois contienne des sujets comme l'IMAD, la réglementation locale du trafic, l'accueil parascolaire, etc qui ont contenté tout le monde et qui ne devrait pas poser de grands problèmes.

Elle indique que le deuxième train de loi que M. François LONGCHAMP souhaite transmettre au Grand Conseil au mois d'avril 2016 apportera plus de débats, car il devrait contenir des sujets plus difficiles à négocier comme la mobilité, le sport et la culture. Par exemple sur le thème de la mobilité, elle explique que les communes sont très demandeuses, car elles souhaitent reprendre les compétences pour tout ce qui a trait au réseau de quartier, mais le Conseiller d'Etat en charge de la mobilité ne semble pas de cet avis ! Sur le thème de la culture, elle indique que pratiquement tout s'est joué entre la Ville de Genève et le Canton, car dans ce domaine, la Ville de Genève est concernée à 90%. Pour le sport, elle souligne que ce dossier est très enchevêtré et que les communes ont vraiment une carte à jouer.

Elle trouve tout ceci passionnant, mais ajoute que les discussions sont difficiles, car il ne faut pas oublier que face au Canton, il y a 45 communes qui souvent peinent à trouver un dénominateur commun.

**Mme de PLANTA** souhaite également aborder le projet de concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours, appelé plus simplement la réforme des pompiers. Elle explique que ce concept consiste en partie à régler une énorme problématique soulevée par la Cour des comptes, qui est le



fait que les pompiers n'arrivent plus à temps sur les lieux d'interventions ! Suite à ce constat, elle indique qu'une réforme a été initiée. Il s'agira de donner aux pompiers volontaires des missions qui les mettraient au niveau des pompiers professionnels, avec un commandement unifié. Elle précise résumer ceci de façon très schématique et pense judicieux que des explications plus détaillées soient données en commission Sécurité. Même si cette réforme sera un gros chamboulement dans les communes au niveau des pompiers volontaires, elle indique qu'elle a du sens, car il faut impérativement que les pompiers puissent répondre à leur mission première.

Concernant le SIS, Service d'incendie et de secours, qui appartient et est géré par la Ville de Genève, **Mme de PLANTA** signale que celui-ci évoluera aussi dans ce concept. La volonté est de passer à trois casernes opérationnelles 24h/24h dans un premier temps (contre une aujourd'hui), puis cinq à horizon 2030. Elle ajoute qu'il est donc probable qu'à un moment donné le SIS dépendra d'une structure intercommunale. De plus, elle informe qu'il existe actuellement une négociation entre le SIS et les communes. Elle indique que les communes paient chacune une quote-part. Lorsque le SIS a dû augmenter ses effectifs, la Ville de Genève, qui paye la part la plus importante, a demandé aux communes d'augmenter leur participation, ce qu'elles ont accepté. Elle précise qu'il s'agit d'une période transitoire jusqu'à cette grande réforme.

Maintenant que ce sujet est devenu public, que les commandants des compagnies de sapeurs-pompiers ont été informés, qu'il y a eu des conférences de presse, **Mme de PLANTA** indique que certains seront certainement abordés sur ce sujet, car il est vrai que dans les communes, les pompiers ont une dimension très identitaire. Elle ajoute que toutes les informations à ce sujet sont disponibles sur le site internet de l'Association des communes genevoises.

**Mme de PLANTA** ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** souhaite intervenir pour remercier le Conseil administratif d'avoir hissé les drapeaux aux sommets des mâts, même à la Capite.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** prie le public et les Conseillers administratifs de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

## 12. NATURALISATION A HUIS-CLOS

Un dossier de naturalisation est traité.

**Mme la Présidente** remercie le Conseil municipal et lève la séance à 22h40.

Collonge-Bellerive, le 14 mars.



Législature 2015-2020  
Délibération 16-08  
Séance du 14 mars 2016

**Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 240'000 F, destiné à l'acquisition de la parcelle N°6156 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin des Rayes, propriété de Monsieur Philippe Costa.**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la proposition de Monsieur Philippe Costa, datée du 8 décembre 2014, relative à l'acquisition de sa parcelle N°6156 dont il est propriétaire, sise au chemin de Rayes de la commune de Collonge-Bellerive,

vu le plan localisé de quartier (PLQ) N° 28569 du 27 juillet 1994 dans le périmètre duquel est située la parcelle N° 6156,

vu l'opportunité pour la commune de Collonge-Bellerive d'acheter cette parcelle pour y réaliser une place de jeux, un parc, comme prévu dans le PLQ susmentionné,

vu l'estimation de la Direction de la planification et des opérations foncières de la République et canton de Genève de la valeur de la parcelle N°6156, datée du 30 juin 2015,

vu le projet d'acte notarié établi par Me Nathalie Beaud Zurcher, notaire en date du 7 mars 2016,

vu l'exposé des motifs du 3 mars 2016,

vu les rapports des commissions Aménagement des 14 septembre, 7 octobre 2015 et 2 mars 2016,

vu le rapport de la commission des Finances du 8 mars 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal  
accepte  
à l'unanimité par 19 oui (la Présidente a voté)

1. D'acquérir la parcelle N°6156 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin des Rayes, propriété de Monsieur Philippe Costa, pour un montant de 125'000 F.
2. De verser une indemnité supplémentaire conditionnelle de 100'000 F, si la commune obtenait, dans les 10 ans à compter de l'inscription de l'acte de vente au Registre foncier, une autorisation de construire, entrée en force, pour le bâtiment prévu par le Plan localisé de quartier (PLQ) N°28569 du 27 juillet 1994 sur les parcelles N°s 6157 et 6158 ou pour une modification dudit PLQ, entrée en force, pour la construction d'un immeuble sur la parcelle N°6156.
3. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement d'un montant global de 240'000 F, frais d'acte et indemnité conditionnelle compris.
4. De comptabiliser la dépense brute dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N°33.331 « amortissement du patrimoine administratif », dès l'année 2017.



6. De solliciter l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier vu l'utilité publique de l'opération envisagée.
7. De donner tout pouvoir au Conseil administratif pour signer tous les actes et pièces relatifs à la réalisation de cette opération.



*Handwritten signature in blue ink.*



# L' Association des communes genevoises : pivot de l'intercommunalité

## **Présentation au Conseil municipal de Collonge-Bellerive**

M. Alain RUTSCHE, Directeur général de l'ACG

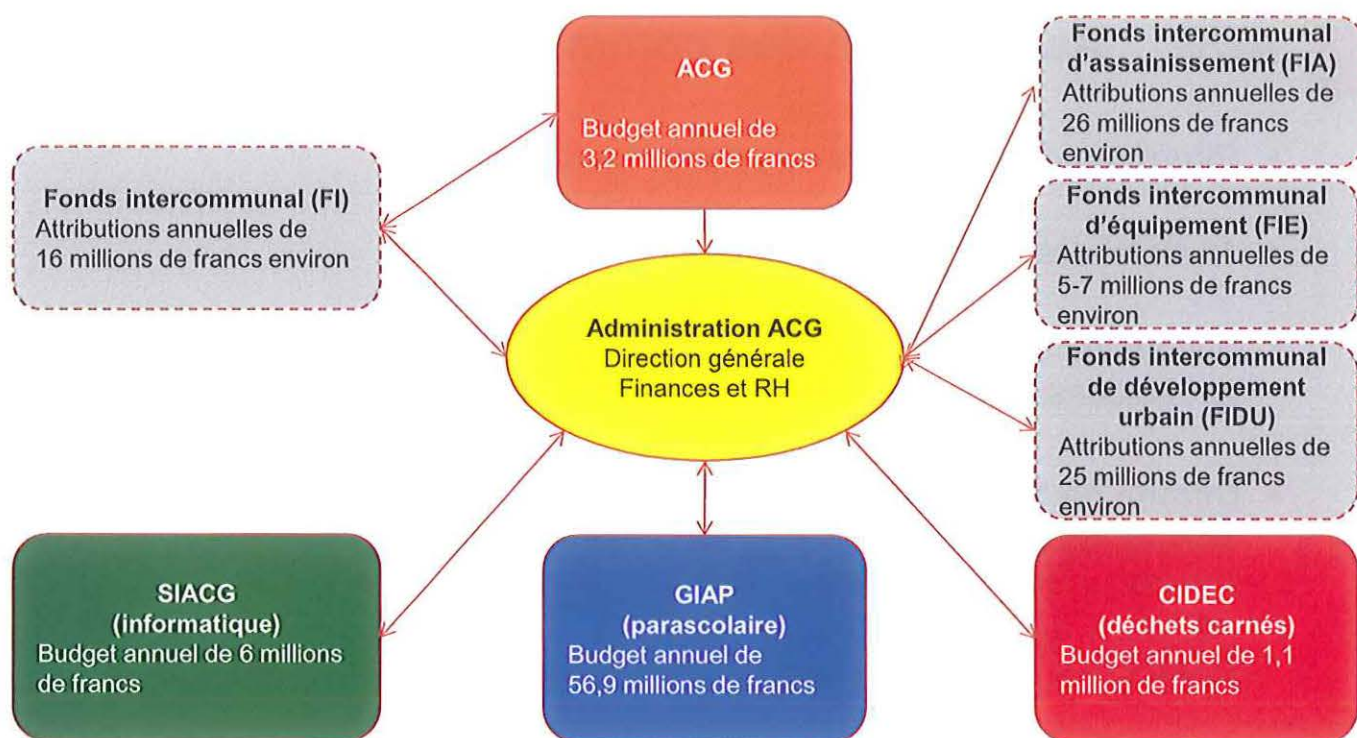
M. Thierry GAUTHIER, Directeur général adjoint de l'ACG

14 mars 2016

## Historique

|      |                                                                                                                                                   |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1933 | Création de l'Association des maires du Canton de Genève                                                                                          |
| 1964 | Transformation en Association des communes genevoises                                                                                             |
| 1984 | Création d'un secrétariat permanent                                                                                                               |
| 1986 | Création du SIACG<br><i>(Groupement intercommunal d'informatique)</i>                                                                             |
| 1990 | Création du CIDEDEC<br><i>(Groupement intercommunal des déchets carnés)</i>                                                                       |
| 1994 | Création du GIAP<br><i>(Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire)</i>                                                               |
| 2009 | Création du Fonds intercommunal (FI): financement de l'intercommunalité (dans le cadre de la réforme de la péréquation financière intercommunale) |
| 2011 | Entrée en vigueur de la loi transformant l'ACG en entité de droit public et conférant de nouveaux droits aux Conseils municipaux                  |
| 2015 | Création du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA)                                                                                            |

## L'ACG, les groupements intercommunaux et les fonds intercommunaux





## ACG Association des communes genevoises

- Réunit les 45 communes que compte le Canton
- 13 collaborateurs-trices (12,5 ETP)
- Budget 2016 de 3,2 millions de francs dont la moitié est autofinancée (prestations aux autres entités intercommunales)
- **Comité de 13 membres**  
Thierry Apothéloz (Président), Dinh Manh Uong (Vice-président), Sandrine Salerno (Vice-présidente), Damien Bonfanti, Karine Bruchez-Gilberto, Francine de Planta, Claude Guinans, Cédric Lambert, Xavier Magnin, Gilles Marti, Philippe Schwarm, Yves Marie Trono, Gilbert Vonlanthen

## L'ACG (suite)

### Bases légales

- ❖ **La loi sur l'administration des communes (LAC, rsGE B 6 05)**
  - Titre IV Intercommunalité*
  - Chapitre II Association des communes genevoises
  - Articles 77 à 80
- ❖ **56 autres lois et règlements cantonaux**
- ❖ **Ses propres statuts**

**Entité de droit public, l'ACG est un acteur institutionnel incontournable**

## L'ACG (suite)

### Missions

#### **Art. 77, al. 2 LAC**

*Elle a pour but de défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes. Elle étudie et traite tout dossier susceptible de répondre aux besoins de l'ensemble ou d'une partie de ses membres ou des groupements intercommunaux. Elle exécute en outre les tâches que lui confère la législation.*

**L'ACG est la représentante officielle des 45 communes genevoises**

L'ACG est au cœur de l'intercommunalité en assurant la gestion des entités suivantes :

- GIAP (parascolaire)
- SIACG (informatique)
- CIDEDEC (déchets carnés)
- Fonds intercommunal
- Fonds intercommunal d'assainissement
- Fonds intercommunal d'équipement (dès 2017?)
- Fonds intercommunal pour le développement urbain (dès 2017?).

## L'ACG (suite)

### Fonctionnement

L'ACG est dirigée par un **Comité** de 13 membres, constitué de façon à assurer une représentation géographique et démographique équitable des communes, un siège étant réservé à la Ville de Genève (art. 15 statuts).

**L'Assemblée générale** réunit toutes les communes, représentées par leur exécutif (art. 10 statuts).

*En règle générale*, les droits de vote de chaque commune sont fixés en fonction du nombre de ses conseillers municipaux (art. 12 statuts) :

|                                  |                                               |
|----------------------------------|-----------------------------------------------|
| 9 à 11 conseillers municipaux :  | 2 voix;                                       |
| 13 à 17 conseillers municipaux : | 3 voix;                                       |
| 19 à 23 conseillers municipaux : | 4 voix;                                       |
| 25 à 35 conseillers municipaux : | 5 voix;                                       |
| 37 conseillers municipaux :      | 6 voix;                                       |
| Ville de Genève :                | 1/8 <sup>ème</sup> des voix mais au moins 25. |

## L'ACG (suite)

### Rôle des Conseils municipaux

**Décisions de l'ACG sujettes à opposition des conseils municipaux**  
(art. 79 LAC) :

- La modification des statuts
- Le montant des contributions annuelles des communes
- Les subventions du Fonds intercommunal

### **Modalités d'invalidation**

Rejet par les conseils municipaux (résolution):

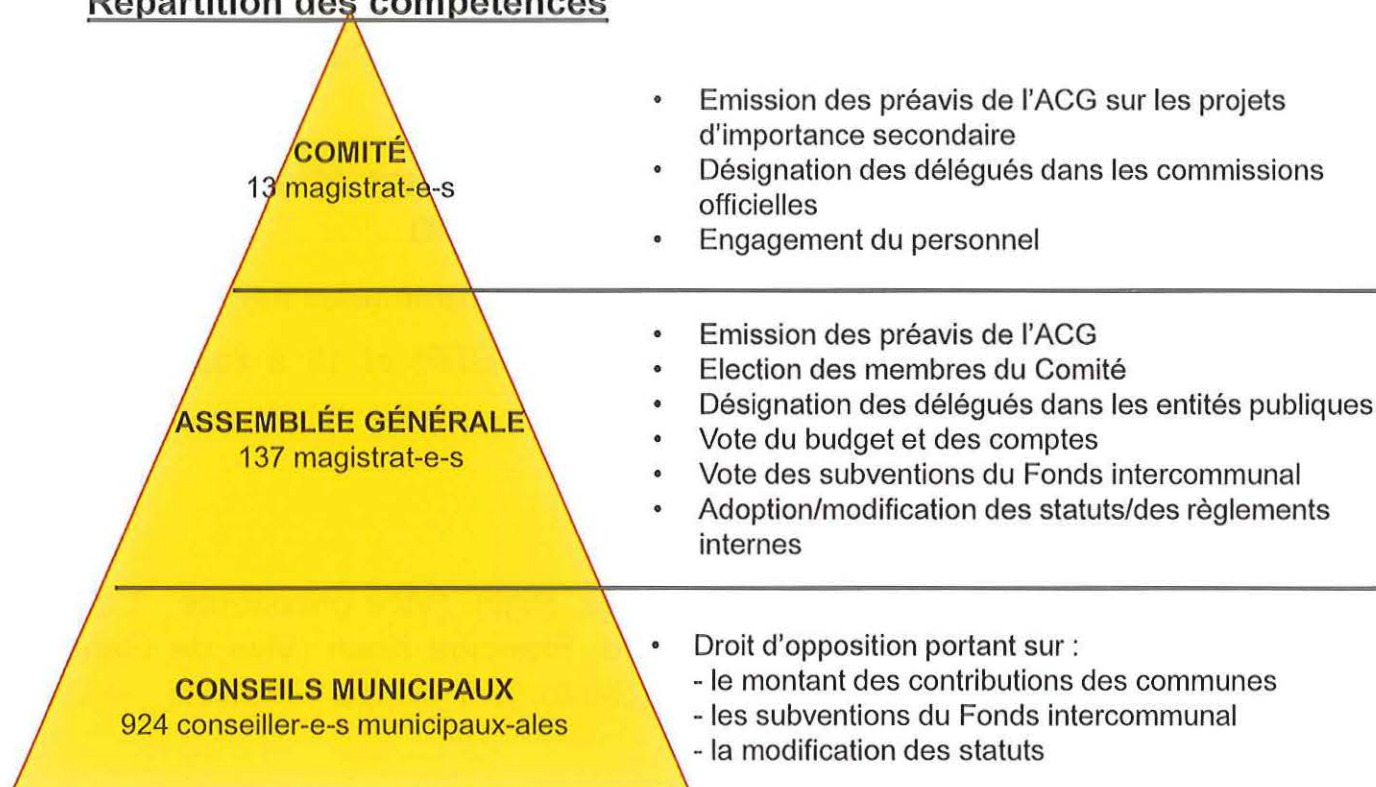
➤ de 2/3 des communes

ou

➤ de 1/3 des communes représentant ensemble la moitié au moins de la population cantonale

## L'ACG (suite)

### Répartition des compétences



## Les groupements intercommunaux



### GIAP Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire

- Prise en charge des enfants des degrés primaires (4 à 12 ans) à midi (15'000 enfants/jour) et le soir (6'000 enfants/jour)
- 138 lieux répartis en 20 secteurs dans les 42 communes membres
- 1'340 collaborateurs-trices de terrain (415 ETP) et 13 à l'administration (10,8 ETP)
- Budget 2016 de 56,9 millions de francs
- **Comité de 9 membres**  
Esther Alder (Présidente), Véronique Bigio (Vice-présidente, Canton), Yann Boggio (Canton), Anne Hiltbold, Francine Koch (Ville de Genève), Yvan Rochat, François Stocco (Canton), Philippe Thorens, Isabelle Widmer-Bisevac (Ville de Genève)

## Les groupements intercommunaux (suite)



### SIACG Groupement intercommunal d'informatique

- Conception et suivi des systèmes d'information des communes. Exploitation des 2 centres de calcul et de stockage.
- Gestion du réseau intercommunal (220 km de fibre optique, 37 mairies, connections externes Canton, Ville de Genève, Internet)
- Analyse, développement, paramétrages et maintenance des 8 groupes d'applications par métier.
- 20 collaborateurs(trices) (19,8 ETP) pour 1'800 postes de travail dans les 44 communes membres, 3'600 boîtes de messagerie, 21'000 interventions par an.
- Budget 2016 de 6 millions de francs
- **Comité de 9 membres**  
Michel Stalder (Président), Jean-Marc Devaud, Bertrand Favre, Marcel Goehring, Stéphanie Lammar, François Mumenthaler, Pierre Ronget, Pascal Uehlinger, Dinh Manh Uong

## Les groupements intercommunaux (suite)



### **CIDEC Groupement intercommunal des déchets carnés**

- Collecte, conditionnement et acheminement des déchets carnés vers les centres spécialisés dans leur élimination
- 2'000 tonnes par an en provenance des 45 communes membres
- 2 collaborateurs (1,8 ETP)
- Budget 2016 de 1,1 million de francs

- **Comité de 11 membres**

Thierry Apothéloz (Président), Karine Bruchez-Gilberto, Claude Guinans, Cédric Lambert, Xavier Magnin, Gilles Marti, **Rais (Canton)**, Sandrine Salerno, Philippe Schwarm, Yves Marie Trono, Gilbert Vonlanthen

## Les fonds intercommunaux

### Le Fonds intercommunal (FI)

- **Base légale**

Loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI; rsGE B 6 08).

- **Buts (art. 27 LRPFI)**

Octroyer, aux **communes** ou **entités intercommunales**, des subventions destinées à participer au financement **d'investissements** ou de **dépenses de fonctionnement** relatifs à des prestations :

- de caractère intercommunal  
ou
- assurées par une seule commune mais bénéficiant aux habitants d'autres communes  
ou
- incombant à l'ensemble des communes

## Les fonds intercommunaux (suite)

### Le Fonds intercommunal (FI) (suite)

- **Mode de décision**  
«Les domaines pris en charge sont fixés d'entente entre le FI et l'ACG»
- **Attributions annuelles**  
Environ 16 millions de francs (prélevés sur les recettes fiscales des communes)
- **Conseil de 7 membres**  
Fernand Savigny (Président), Pascal Uehlinger (Vice-président), Bertrand Favre, Marcel Goehring, Sami Kanaan, Stéphanie Lammar, Stéphane Lorenzini

## Les fonds intercommunaux (suite)

### Le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA)

- **Bases légales**

- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (RS 700)
- Loi fédérale sur la protection de l'environnement (RS 814.01)
- Loi sur les eaux (rsGE L 2 05)

- **But**

Financer la réalisation, l'extension, la transformation, l'entretien et l'exploitation du réseau secondaire d'assainissement, dont la responsabilité incombe aux communes (art. 84 LEaux-GE)

- **Moyens**

- Financement des coûts d'entretien et d'exploitation du réseau secondaire
- Financement des amortissements des investissements concernant le réseau secondaire existant
- Financement des investissements concernant les développements du réseau secondaire dans les nouveaux quartiers

## Les fonds intercommunaux (suite)

### Le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) (suite)

- **Attributions annuelles**

Environ 26 millions de francs prélevés auprès des consommateurs d'eau (principe du «pollueur-payeur»)

- **Conseil de 5 membres**

Patrik Rechsteiner (Président), Ruth Bänziger, Yvan Rochat, Alain Wyss (Canton), Claude-Alain Macherel (Ville de Genève)

## Les fonds intercommunaux (suite)

### Le Fonds intercommunal d'équipement (FIE)

(projet à l'examen du Grand Conseil – PL 11'783)

- **Bases légales**
  - Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (RS 700)
  - Loi générale sur les zones de développement (LGZD; rsGE L 1 35)
- **But**

Assurer la contribution des propriétaires aux coûts de réalisation, de modification ou de maintenance des voies de communication publiques (art. 3A LGZD)
- **Moyens**

Financement des équipements routiers des nouveaux quartiers (75 % maximum selon standards de référence)
- **Attributions annuelles**

Environ 5 à 7 millions de francs financés par les promoteurs
- **Conseil de 5 membres**

## Les fonds intercommunaux (suite)

### Le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) (projet à l'examen du Grand Conseil – PL 11784)

- **Base légale**  
Loi sur le fonds intercommunal pour le développement urbain
- **But**  
Soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements (art. 1)
- **Moyens**
  - Attribution forfaitaire pour chaque nouveau logement créé, sauf en zone 5 (art. 7)
  - Allocations destinées au financement d'infrastructures publiques rendues nécessaires par les développements urbains liés à l'accueil de nouveaux logements (art. 8)

## Les fonds intercommunaux (suite)

### Le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) (suite)

- **Attributions annuelles**

Environ 25 millions (dont 23 millions financés par les communes et 2 millions par le Canton)

- **Conseil de 7 membres**

**Merci de votre attention !**